

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Paris.	Dép. et Étranger.
Pour un an.....	24 fr.	30 fr.
Six mois.....	12	15
Trois mois.....	7	8 50

JOURNAL QUOTIDIEN.

ON S'ABONNE A PARIS,
Rue Bergère, n° 8.

BUREAU DE RÉDACTION,
Rue Saint-Lazare, n° 79.

Liberté. — Égalité. — Fraternité. — Justice. — Économie. — Ordre.

Paris, 29 Février 1848.

Un journal n'atteint pas à une immense circulation sans répondre à quelques idées dominantes dans le pays. Nous reconnaissons que *la Presse* a toujours su parler aux instincts du moment, et même qu'elle a souvent donné de bons conseils; et c'est ainsi qu'elle a pu semer sur le sol de la patrie, avec le bon grain, beaucoup d'ivraie qu'il faudra bien du temps pour extirper.

Depuis la révolution, il faut le dire, son attitude est franche et décidée.

Nous adhérons complètement, pour notre compte, aux deux cris qu'elle fait entendre aujourd'hui : Pas de diplomatie ! pas de curée de places !

Pas de diplomatie ! Qu'a à faire la République de cette institution qui a fait tant de mal, et qui n'a peut-être jamais fait de bien, où la rouerie est tellement traditionnelle qu'on en met aux choses les plus simples, où la sincérité est réputée naïveté ? C'est par un diplomate et pour la diplomatie qu'a été dit ce mot : La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée.

Un des plus purs démocrates anglais, M. Cobden, passant à Madrid, y reçut la visite de M. Bulwer. Il lui dit : Monsieur l'ambassadeur, dans dix ans, l'Europe n'aura plus besoin de vous.

Quand il est de principe que les nations sont la propriété des rois, on conçoit la diplomatie et même la rouerie diplomatique. Il faut préparer de loin des événements, des alliances, des guerres, qui agrandissent le domaine du maître.

Mais un peuple qui s'appartient, qu'a-t-il à négocier ? Toute sa diplomatie se fait au grand jour des assemblées délibérantes. Ses négociants sont ses négociateurs, diplomates d'union et de paix.

Il est vrai que, même pour les peuples libres, il y a une question territoriale de la plus haute importance, celle des frontières naturelles. Mais cette question exige-t-elle l'intervention de la diplomatie ?

Les nations savent bien qu'il est de l'intérêt commun, intérêt d'ordre et de paix, que chacune d'elles ait ses frontières. Elles savent que si la France rentrait dans ses limites, ce serait un gage de plus donné à la sécurité de l'Europe.

En outre, le principe que les peuples s'appartiennent à eux-mêmes, garantit que, si la fusion doit se faire, elle se fera par le libre consentement des intéressés et non par l'invasion armée. La République n'a qu'à proclamer hautement à cet égard ses droits, ses vœux et ses espérances. Il n'est pas besoin d'ambassadeurs ni de roueries pour cela.

Sans les ambassadeurs et les rois, nous n'aurions pas eu, dans ces derniers temps, la question des mariages espagnols. S'est-on jamais préoccupé du mariage d'un président des États-Unis ?

Quant à la curée des places, notre vœu est celui de *la Presse*. Nous voudrions bien que la France de février ne donnât pas au monde ce triste et dégoûtant spectacle. Mais nous ne l'espérons guère, car nous ne pouvons nous faire illusion sur les faiblesses du cœur humain. Le moyen de réduire la curée, c'est de réduire les places elles-mêmes. Il est puéril d'attendre que les solliciteurs la contiennent eux-mêmes; c'est au public à les contenir.

C'est pour cela que nous répéterons sans cesse : supprimez toutes les fonctions inutiles. On donne pour conseil aux enfants de tourner trois fois la langue dans la bouche avant de dire une chose hasardeuse. Et nous, nous disons au Gouvernement : brisez trente plumes avant de signer la création d'une place nouvelle.

Une sinécure supprimée contrarie le titulaire et ne l'irrite pas; une sinécure passant de mains en mains exaspère le destitué, désappointe dix postulants et mécontente le public.

La partie la plus pénible de la tâche dévolue au Gouvernement provisoire sera sans doute de résister au torrent des sollicitations.

D'autant que quelques écoles, fort en faveur aujourd'hui, aspirent à élargir indéfiniment les attributions du Gouvernement et à tout faire faire par l'État, c'est-à-dire à coup de contributions.

D'autres disent : il faut bien que l'État dépense beaucoup pour faire vivre beaucoup de monde.

Est-il donc si difficile de voir que, lorsque le Gouvernement dépense l'argent des contribuables, les contribuables ne le dépendent pas ?

LA PRESSE PARISIENNE.

La presse parisienne n'offre pas un spectacle moins extraordinaire, moins imposant que la population des barricades.

Qu'est devenue cette ardente et souvent brutale polémique des derniers temps ?

Les vives discussions reviendront sans doute. Mais n'est-il pas bien consolant de voir qu'au moment du danger, quand la patrie a besoin avant tout de sécurité, d'ordre, de confiance, toutes les rancunes s'oublient, et que même les doctrines les plus excentriques s'efforcent de se présenter sous des formes rassurantes ?

Ainsi *le Populaire*, journal des communistes, s'écrit : *Respect à la propriété !* M. Cabet rappelle à ses adhérents qu'ils ne doivent chercher le triomphe de leurs idées que dans la discussion et les convictions publiques.

La Fraternité, journal des ouvriers, publie un long programme que les économistes pourraient avouer tout entier, sauf peut-être une ou deux maximes plus illusoire que dangereuses.

L'Atelier, autre journal rédigé par des ouvriers, conjure ses frères d'arrêter le mouvement irréfléchi qui les portait, dans le premier moment, à briser les machines.

Tous les journaux s'efforcent à calmer et à flétrir un autre sentiment barbare que malheureusement l'esprit de parti avait travaillé pendant quinze ans à soulever : nous voulons parler des préventions nationales. Il semble qu'un jour de révolution a fait disparaître, en la rendant inutile, cette machine de guerre de toutes les oppositions.

Paix extérieure, ordre intérieur, confiance, vigilance, fraternité, voilà les mots d'ordre de toute la presse.

Marine.

Quelles que soient les conséquences de la révolution, — paix ou guerre, — l'état et l'avenir des deux marines commerciale et militaire, doivent également préoccuper la nation. Pour la paix, il nous faut des navires et des marins qui facilitent les débouchés de l'agriculture et de l'industrie; en cas de guerre, il nous faut encore des marins et des navires.

La faiblesse et la lâcheté du gouvernement déchu laissaient l'impéritie, le désordre, la corruption et la disette d'approvisionnement dans nos arsenaux : un gaspillage sans égal y régnait. La République réparera les fautes de la monarchie constitutionnelle; la nation saura faire des sacrifices pour enfanter un matériel.

Il appartient au Gouvernement de provoquer la révision des lois oppressives qui pèsent sur les gens de mer, peuple à part dans le grand peuple, assujéti à un régime arbitraire et oppressif.

La seule loi écrite, celle du 3 brumaire an iv, n'est plus en vigueur. La levée permanente, mode d'appel au service de l'État, plus équitable que celui fixé par la loi, n'est sanctionnée par aucune disposition légale. Une foule d'inconvénients non moins graves sont attachés à l'oubli dans lequel sont tombées les prescriptions de la loi. Ainsi, par exemple, l'article 34 veut qu'il soit accordé un secours mensuel à chacun des enfants des deux sexes, au-dessous de l'âge de 10 ans, de tous marins en activité de service sur les continents ou dans les ports de la République, et cette mesure paternelle reste inobservée, bien qu'elle soit une des plus justes compensations qu'on puisse accorder aux rigueurs du régime de l'inscription.

D'autres articles qui offraient aux marins des avantages analogues, sont de même restés sans effet. Les compensations sont insuffisantes, et ils s'en plaignent à juste titre.

On n'a jamais mis à la disposition et à la portée de la population maritime un ordre précis qui lui indiquât ses obligations et ses droits. Il est temps de donner aux gens de mer des garanties de liberté égales à celles que la République offre aux autres citoyens français.

Plus d'ilotes !... c'est un devoir sacré, c'est une nécessité impérieuse. Le pavillon national ne doit être défendu que par des hommes vraiment libres, soumis seulement à la discipline morale.

Aucune classe de la société n'est plus utile que celle des gens de mer; aucune, dans la sphère où elle est placée, n'a autant d'activité, d'intelligence, de courage et d'abnégation de soi; aucune n'est plus morale, ne fatigue moins les tribunaux, et cependant, aucune n'est aussi malheureuse.

Le régime des classes, c'est-à-dire la disponibilité pour le service de l'État, en guerre comme en paix, enchaîne l'homme de mer depuis dix-huit jusqu'à cinquante ans. Qu'on cherche dans les autres professions une obligation équivalente, et l'on verra ce que devient, pour la population maritime, le principe de l'égalité répartition des charges.

Le régime des classes modifié, mais maintenu sous le nom d'inscription maritime par la loi du 3 brumaire an iv, est une grande et féconde institution dont la France ne saurait se priver prématurément. (Il ne faut pas que la suprême loi du salut public puisse jamais nous faire recourir à la presse, abolie en France depuis Colbert.) Mais il importe, au nom de la justice et de l'humanité, au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, que cette institution maritime soit mise au niveau de nos institutions nouvelles. Et elle rendra la vie à notre littoral : et comme en 1684, quand elle fut substituée au régime barbare de la presse, elle nous dotera d'un peuple de marins libres et jaloux de faire triompher sur l'Océan le glorieux pavillon de la France.

P.-S. Au moment où nous achevons ces lignes, nous apprenons que des ordres ont été donnés pour l'approvisionnement des arsenaux et l'armement des navires en état de tenir la mer.

Une monarchie est une citadelle défilante qui surveille ses abords avec une rigueur inflexible. Elle a peur de tout prétendant exilé qui réclame son droit de cité, parce qu'elle doute de son principe souverain et de la fidélité du peuple. L'exilé, qui n'a souvent d'autre tort que sa naissance, n'est plus pour elle un citoyen, c'est un ennemi qu'il faut repousser sans pitié. La République, au contraire, est une arène ouverte à tous les hommes de bonne volonté qu'attire l'amour de la patrie. Point de méfiance, point d'ostracisme contre ceux, quels qu'ils soient, qui ambitionnent de la servir. Princes bannis, puissants égarés, nobles, bourgeois, peuple, elle ne voit plus en eux que des citoyens, elle ne les appelle plus que ses enfants. Ses bras, qui sont ceux de toute une nation, sont trop robustes pour qu'elle puisse redouter les prétentions de quelque fils déshérité.

Il n'est donc pas surprenant de voir la République faire ce que n'eût jamais fait une monarchie, accueillir sympathiquement l'héritier d'une dynastie déchuë. Le prince Louis Bonaparte est à Paris; il a compris que le retour lui était permis et qu'il devait apporter le concours de son patriotisme à l'ordre de choses qui se fonde avec tant de puissance. « La grandeur d'âme est la suprême politique », a dit M. Lamartine. Le Gouvernement républicain peut seul appliquer cette admirable maxime, parce qu'il est seul fondé sur la philosophie et la reconnaissance des droits de tous. Le prince Louis a donc le droit de cité, que ne lui eût accordé aucune monarchie; qu'il songe à reconnaître les bienfaits de la République par un dévouement absolu et l'accomplissement de ses devoirs de citoyen.

Nouvelles du Palais.

Le palais a repris aujourd'hui ses audiences. Dès hier, la cour d'assises avait rendu deux arrêts.

Le service est fait par la garde nationale.

Des groupes animés d'avocats se sont formés dans la salle des Pas-Perdus. On y discutait chaudement les nominations inscrites au *Moniteur* et les nominations projetées. On y disait que le Gouvernement, tout en respectant l'immovibilité de la magistrature, avait l'intention de demander quelques démissions à de hauts fonctionnaires connus par leur inflexible ardeur à défendre l'ancien ordre de choses.

La majorité des nominations faites dans le parquet de première instance et dans celui de la cour royale a été prise parmi les membres de la rédaction du journal *le Droit*.

Le Gouvernement provisoire apportera, nous n'en doutons pas, le choix le plus scrupuleux dans ses nominations. Il ne faut pas que les emplois deviennent le partage des mêmes hommes qui briguaient autrefois l'honneur d'appliquer les lois de septembre et d'étouffer la République dans son germe. Ce ne sont point là les magistrats qui conviennent au généreux système dans lequel nous venons d'entrer.

Le comité de la Société des gens de lettres a décidé qu'une assemblée générale extraordinaire aurait lieu d'urgence le mercredi 1^{er} mars, à ONZE HEURES très-précises, au foyer du Théâtre de la Nation (Grand-Opéra).

Cette réunion aura pour objet de délibérer sur un projet d'adhésion au Gouvernement provisoire.

Le comité compte pour cette manifestation sur l'empressement et le concours de tous les gens de lettres.

M. Manuel de Serratea, ministre plénipotentiaire de la Confédération Argentine, s'est présenté hier à l'Hôtel-de-Ville, et a déclaré au Gouvernement provisoire qu'il adhérerait avec empressement à la République française.

M. Richard Rush, ambassadeur des États-Unis, s'est rendu hier à l'Hôtel-de-Ville. Il était accompagné de M. Martin, premier secrétaire d'ambassade, et du major Poussin, qui a longtemps habité la République du nord de l'Amérique.

M. Richard Rush a prononcé le discours suivant :

Aux membres du Gouvernement provisoire de la République française.

« Messieurs,
« Représentant des États-Unis, chargé des intérêts et des droits de mon pays et de mes concitoyens résidant en France, et trop éloigné pour attendre des instructions, je saisis la première occasion de vous offrir mes félicitations, persuadé que mon gouvernement sanctionnera la démarche dont je prends l'initiative. Je ne saurais non plus manquer de vous dire que le souvenir de l'alliance et de la vieille amitié qui ont uni la France et les États-Unis est encore vivant et plein de force parmi nous.

« Je me suis assuré qu'un cri universel et puissant s'élèvera dans mon pays pour souhaiter à la France prospérité, bonheur et gloire, sous l'empire des institutions qu'elle inaugure, sauf la ratification de la volonté nationale. Tous les Américains auront l'ardent espoir que, grâce à la sagesse de la France, ces institutions auront pour le genre humain les heureux résultats dont la conduite magnanime de la nation, dans ces derniers événements, est un gage si rassurant.

« C'est sous l'empire d'institutions pareilles que les États-Unis jouissent depuis soixante-dix ans d'une prospérité constante, avec un gouvernement d'une uniformité stable; et si l'Union laisse invariablement aux autres pays le choix de leur gouvernement, sans intervenir en aucune façon, elle se félicitera naturellement de voir cette grande nation fleurir sous les institutions qui lui ont assuré à elle-même les bienfaits de l'ordre social et de la liberté publique.

« Permettez-moi, Messieurs, d'employer les mots dont le grand et excellent Washington, l'immortel fondateur de notre République, s'est servi dans une occasion pareille à celle-ci, et de terminer cette adresse en ajoutant à mes félicitations le souhait fervent que « l'amitié des deux Républiques soit égale à leur durée. »

M. Arago a répondu que les membres du Gouvernement recevaient sans surprise, mais avec un vif plaisir l'assurance des sentiments exprimés par M. l'ambassadeur des États-Unis; la France n'attendait pas moins d'une alliée dont elle se rapproche aujourd'hui intimement par la proclamation de la République.

« Le Gouvernement provisoire, a-t-il dit, vous remercie des vœux que vous faites pour la grandeur et la prospérité de la France. Il aime à répéter comme vous les paroles de Washington, et il a la ferme conviction que ces paroles ne seront pas seulement un désir, mais une réalité. »

M. Dupont (de l'Eure), s'approchant alors de l'ambassadeur, lui a dit : « Permettez-moi, Monsieur, en vous serrant la main, de vous persuader que le peuple français serrera la main du peuple américain. »

Ces messieurs sont sortis, reconduits par trois membres du Gouvernement provisoire. La garde a présenté les armes, et les cris de : *Vive la République des États-Unis !* ont salué l'ambassadeur.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des travaux publics;

Vu l'arrêté pris d'urgence le 26 février dernier par le ministre de l'intérieur, qui nomme les citoyens HICQUET et YVET commissaires généraux du Gouvernement près les compagnies de chemins de fer; les chargeant de prendre de concert les mesures propres à assurer le maintien de la conservation et la libre circulation de ces chemins; j'arrête :

Paris, le 28 février 1848.

Le ministre des travaux publics;
MARIE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS ET DE CORBEIL.

Aux ouvriers et aux habitants du 12^e arrondissement de Paris et de toutes les communes situées sur le parcours des chemins de fer d'Orléans et de Corbeil.

Citoyens,

J'ai été délégué par le Gouvernement provisoire pour le maintien et la sûreté des communications sur les chemins de fer de Paris à Corbeil et de Paris à Orléans. J'ai parcouru tous les points des deux lignes; partout j'ai trouvé ce respect des lois et des propriétés, ces sentiments d'ordre et de travail, sans lesquels le patriotisme et l'amour de la liberté et de l'égalité sont des vertus stériles.

L'attitude ferme que vous avez prise dans ces jours d'épreuve a suffi pour montrer aux malfaiteurs leur faiblesse et leur isolement. Ils se sont tus et se sont retirés devant vous. Vous avez conservé à l'Etat le chemin de fer d'Orléans, qui chaque jour transporte, en farine et en bestiaux, le tiers de la nourriture du peuple de Paris.

Honneur donc et reconnaissance aux nombreux détachements de gardes nationales qui, s'empressant de répondre à l'appel du gouvernement provisoire, se sont présentés pour veiller jour et nuit sur tous les points. Grâce à leur énergique concours, grâce au bon esprit des populations, la circulation n'a pas été un seul instant interrompue. La cause de l'ordre, qui est aussi celle de la liberté, a triomphé.

En présence de cette unanimité des esprits, si des malfaiteurs osaient porter atteinte à la sûreté du chemin de fer, ils seraient traités comme des ennemis de la chose publique, et ils trouveraient dans tous les gardes nationaux et dans tous les citoyens autant de gardiens vigilants qui les livreraient à la justice du pays.

Aristide GUILBERT,

Délégué du Gouvernement provisoire pour le maintien et la sûreté de la circulation sur les chemins de fer de Paris à Corbeil et de Paris à Orléans.

Paris, le 28 février 1848.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA GARDE NATIONALE.

Ordre du jour du 28 février 1848.

L'ère de la République française vient d'être inaugurée par une de ces fêtes nationales qui témoignent en face du monde entier de la grandeur et de la puissance d'une forte nation.

Dimanche 27 février, à deux heures, les douze légions de Paris, représentées par deux bataillons de chaque légion, quatre légions complètes de la bantienne, la 13^e (cavalerie) et les Elèves réunis des Ecoles, ayant à leur tête tous les membres du Gouvernement provisoire, ont promené triomphalement le drapeau de la Liberté autour de la colonne de Juillet, sur cette place de la Bastille où nos pères avaient fêté les germes de la fraternité humaine.

Les membres du Gouvernement provisoire qui, en si peu de jours, ont tant fait pour le présent et pour l'avenir de la patrie, ont été salués par l'enthousiasme populaire, le plus glorieux de tous les enthousiasmes.

La population parisienne n'oubliera jamais le spectacle imposant de cette masse d'hommes, dont la moitié était composée de soldats improvisés par la victoire. Tous ces cœurs, que la corruption avait inhumainement et si longtemps opprimés, étaient animés par le même sentiment, le bien de la patrie, et dans leur bouche il n'y avait qu'un seul cri : *Vive la République!*

La garde nationale, qui était partie à deux heures de l'Hôtel-de-Ville, après s'être arrêtée à la Bastille, a défilé dans le plus grand ordre sur toute la ligne des boulevards. Le tambour battait aux champs; la musique, par intervalles, chantait les hymnes patriotiques, et deux cent mille voix répétaient ces chants de liberté.

Merci à vous, peuple de travailleurs; merci à vous, gardes nationaux, qui venez de conquérir une place immortelle dans l'histoire de l'humanité; vous avez prouvé que l'ordre était une conséquence de votre victoire, et que toutes les garanties de la civilisation se trouvent sous le drapeau de la République.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le général commandant supérieur, COURTAIS.

Par ampliation :
Le chef d'état-major général,
A. GUINARD.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le Gouvernement provisoire :
Considérant que la révolution, faite par le peuple, doit être faite pour lui;

Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs;

Que la question du travail est d'une importance suprême;

Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un Gouvernement républicain;

Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe;

Qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail;

Le Gouvernement provisoire de la République arrête :

« Une commission permanente, qui sera intitulée : COMMISSION DE GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS, va être nommée, avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort. »

Pour montrer quelle importance le Gouvernement provisoire de la République attache à la solution de ce grand problème, il nomme président de la COMMISSION DE GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS un de ses membres, M. Louis Blanc, et pour vice-président un autre de ses membres, M. Albert, ouvrier.

Des ouvriers seront appelés à faire partie de la commission.

Le siège de la commission sera au palais du Luxembourg.

Louis BLANC, Armand MARRAST, GARNIER-PAGÈS.

AVIS OFFICIEL.

La publication des premiers actes du Gouvernement provisoire s'est faite avec la hâte qu'exigeaient les circonstances.

Il en est résulté que ces actes, tous délibérés en commun, au lieu de porter les noms de tous les membres du Gouvernement, ont paru au *Moniteur* revêtus seulement des signatures de ceux des membres qui avaient été chargés de les régulariser.

Il importe qu'il soit entendu que ces actes, malgré cette irrégularité, appartiennent au Gouvernement provisoire tout entier.

AVIS AU PUBLIC.

Le Maire de Paris rappelle au public qu'aux termes d'une ordonnance de police, les placards de l'autorité sont les seuls qui doivent être imprimés sur papier blanc. Au milieu de l'innombrable quantité d'affiches qui couvrent les murs de Paris, il importe que le public puisse distinguer d'un coup-d'œil celles qui émanent officiellement de l'autorité. En conséquence, défense est faite à tout particulier, en vertu des règlements remis en vigueur, de faire aucun placard sur papier blanc.

Le délégué du maire de Paris à la police est chargé de l'exécution du présent.

Le membre du Gouvernement provisoire, Maire de Paris,
Signé GARNIER-PAGÈS.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

Les journaux anglais se montrent généralement très-favorables à l'établissement de notre jeune République. Voici comment le *Times* apprécie le gouvernement de Louis-Philippe :

« Qu'a fait Louis-Philippe ? tout le contraire de ce que nous avons fait en Angleterre. Il a concentré l'électorat dans une petite fraction du peuple. Cette étroite corporation d'électeurs, il l'a corrompue par un ensemble de moyens qui ne laissaient aucune place à l'indépendance. Il a construit, non un édifice assis sur des bases populaires, mais un gigantesque mensonge de corruption ministérielle. Le corps électoral, la chambre des députés, la pairie étaient dans un même filet dont la vaste trame se trouvait suspendue aux mains d'un seul homme. Pour le peuple, aucun droit, aucune franchise, aucun pouvoir ! Ce gouvernement n'avait pas de bases réelles. »

« Ce gouvernement n'est plus. Tôt ou tard, il devait disparaître violemment, et personne, dans ce pays, ne sera surpris de ce qui arrive. Que d'efforts n'a pas faits Louis-Philippe pour arriver à cette grande démoralisation de son peuple, pour abuser de sa prérogative, pour substituer la force à la sympathie et à la confiance de la nation ? Il n'a travaillé que pour sa dynastie; il n'a formé que des alliances dynastiques; il a entretenu une armée énorme; il a entouré Paris de forts et de remparts; il n'a eu que de froids regards pour la liberté naissante, et ne s'est attaché qu'à courtiser le despotisme, etc. »

FAITS DIVERS.

On lit dans l'*Indépendance belge*, du 27 :

« Minuit. »

« Nous apprenons de source certaine que Louis-Philippe a débarqué dans la journée d'hier en Angleterre, à Brighthelm. »

« Le Gouvernement provisoire vient de recevoir les adhésions et offres de services des maréchaux, officiers-généraux et intendants militaires dont les noms suivent :

Maréchaux. — Duc de Dalmatie, comte Molitor, Sébastiani, duc d'Isly, comte Reille, Dode de la Brunerie.

Lieutenants-généraux. — Moline de Saint-Yon, Ordonner, Tholozé, Galbois, Magnan, Fabvier, Pelletier, Gêmeaux Paillou, Tugnot de Lannoy, Daullé, Randon, Bougenel, Baraguay-d'Hilliers, Lascours, Piré, Schramm, Aupick, Grouchy, Prével, Rapatel, Montholon, Pernetty, Bourjolly, Boyer (Pierre), duc de Mortemart, de Feuchères, Lawestine, Wolff, de Girardin, de Dampierre, Oudinot, duc de Reggio, Achard, Lestang, Gudin, baron Janin, Gourgand, marquis de Laplace, Lahitte, Paixhans, Blanchard, Corbineau, Merlin, Boilleau.

Maréchaux-de-camp. — Lebourg, Esperonnier, Lyautay, Tournemine, Lanson, Saint-Marc, Le Breton, Bonet, Koch, Piat, Brisson, Lebeau, Feisthamel, Sènilhes, Davésiès de Pontès, Choiseul-Beaupré, Blocqueville, Hatry, Duchastel, Cramayel, Grouchy, Carrelet, Servatius, Grand, Ricard, Carel, Perrot, Montigny-Turpin, Simon-Lorrière, de Varaignes, Laverdier, Sallaix.

Intendants militaires. — Denniée, Évrard, Genty de Bussy.

« **Echéances des billets de commerce.** — Une réunion de commerçants nous adresse les observations suivantes :

« Le Gouvernement provisoire devrait prendre une mesure plus efficace pour les échéances que celle de dix jours accordée par le ministre des finances. Ce surcis est un palliatif insuffisant qui provoquera de nombreuses suspensions immédiates de paiement, et empêchera la reprise du travail dans les fabriques en souffrance. Ces commerçants demandent donc que les échéances soient reculées de trois mois, moitié, disent-ils, du délai accordé à la ville de Lyon lors de l'insurrection de 1834. »

« Une compagnie de volontaires, à la revue d'hier, portait un drapeau sur lequel étaient écrits ces mots : *Compagnie des Sans-Culottes*. Quelques citoyens ayant fait observer qu'une pareille inscription pouvait jeter de l'alarme dans le public, en rappelant de tristes souvenirs, le chef de cette compagnie répondit : « Vous avez raison; pas de mauvaise plaisanterie. » Et, prenant un morceau de charbon, il écrivit sur le drapeau : *Plus de Sans-Culottes!* »

« Ce qui se passe depuis deux jours à la caisse d'épargne de Paris dément toutes les prévisions et présente le résultat le plus satisfaisant. Sur 485,000 dépôts, il ne s'en est pas présenté plus de 4,500 pour demander des remboursements. »

« Ce n'est, à peu près, que le double du nombre ordinaire des demandes, aussi bien que le double des sommes demandées; et encore faut-il remarquer que ce surcroît provient en grande partie des besoins d'argent éprouvés, soit par des ouvriers dont les travaux ont été interrompus, soit par des militaires de toutes armes qui changent de garnison ou vont être réincorporés. On peut donc affirmer, dès à présent, que la confiance des déposants de la caisse d'épargne a résisté victorieusement, et au-delà de toutes les espérances, à une nouvelle et décisive épreuve. (Presse.) »

« Un nouveau journal quotidien, intitulé *la Liberté*, doit paraître aujourd'hui sous la direction de MM. Louis L'Herminier et Gustave d'Alaux. »

« M. Renoux vient d'être nommé délégué du Gouvernement dans le département de la Charente-Inférieure. »

« M. Dufilhol aîné, recteur de l'Académie de Rennes, est nommé recteur de l'Académie de Montpellier, en remplacement de M. Thery, appelé à d'autres fonctions. »

« Les Polonais ont fait la remarque que la chute de Louis-Philippe a eu lieu les 22, 23 et 24 février, anniversaire de la révolution de Cracovie, étouffée en 1846 par Louis-Philippe et Guizot. »

« Le paiement des employés dans les différents ministères a eu lieu, suivant l'habitude, la veille de la fin du mois, sur la signature des ex-ministres, qui eux-mêmes ont reçu leur traitement. »

« La lettre suivante vient d'être adressée par M. Louis Blanc à M. de Rothschild :

« Monsieur,

« On me remet à l'instant un imprimé qui porte ces mots : « Prendre » tous les moyens pour empêcher la sortie des capitaux de Paris et de » France; 2^e mettre la maison Rothschild et celle des principaux ban- » quiers en état de surveillance; 3^e obliger la maison Rothschild à pré- » ter à la République française les capitaux nécessaires et indispensa- » bles pour subvenir aux premiers besoins du peuple, etc. »

« Je m'empresse, monsieur, de vous prévenir que mon nom a été audacieusement usurpé. »

« Le Gouvernement provisoire va prendre des mesures pour empêcher la circulation des imprimés qui ne sont couverts par aucune responsabilité personnelle. »

« Agréez, monsieur, toutes mes civilités. »

« Louis BLANC. »

« Le ministre de l'Intérieur vient d'adresser à tous les directeurs des maisons centrales de force et de correction, une circulaire qui leur prescrit de prendre les mesures les plus promptes et les plus sévères pour empêcher toute tentative d'évasion, et pour maintenir l'ordre et la discipline dans les grandes prisons. »

« Le ministre a pareillement donné l'ordre à M. Moreau-Christophe, inspecteur général de première classe des prisons de la République, de se rendre immédiatement, pour le même but, dans chacune des prisons de Paris, et de lui faire un rapport sur le résultat de sa mission. M. Lohmeyer, inspecteur général adjoint, accompagnera M. Moreau-Christophe dans sa tournée. »

« Trois cadavres ont été trouvés enterrés dans le jardin des Tuileries : l'un est celui de M. Jolivet, député; les deux autres corps étaient ceux d'ouvriers. »

« Cette nuit, la 4^e légion a arrêté une fausse patrouille composée de gens sans aveu et sans mission. Ces misérables avaient volé des armes de prix, dont ils étaient porteurs, chez M. le duc de Mouchy, pendant que celui-ci montait la garde au poste. »

« Un mandat d'arrêt, signé Perrot de Chezelles jeune, vient d'être lancé contre les sieurs Guizot et Duchatel. »

« Les travailleurs attachés aux ateliers du chemin de fer du Nord se sont réunis en assemblée générale, dans leurs ateliers, avant-hier dimanche, 27 février. »

Cette réunion a désigné une commission chargée d'élaborer les bases des rapports à établir entre les travailleurs et les chefs d'industrie.

Ont été élus par acclamation : MM. Alf. Nozo, ingénieur des ateliers, président; Pasquier, chef de la comptabilité des ateliers, vice-président; Valerio, ingénieur, chef de l'atelier des voitures, vice-président.

Membres de la commission : Renard, contre-maître; Boisubert, forgeron; Billieux, contre-maître; Chaumont, ajusteur; Collin, contre-maître; Prothais, chef ouvrier; Maigrot, ouvrier; Janson, contre-maître; Fournel, chef ouvrier; Rode, ouvrier traceur, secrétaire.

Nouvelles des Départements.

On lit dans l'*International de Bayonne* :

« Nous reproduisons les dépêches télégraphiques que nous avons publiées avant-hier et hier dans deux suppléments; nous publions également les proclamations que les autorités ont fait afficher hier sur la constitution du Gouvernement provisoire et celle du Gouvernement républicain. »

« Hommes d'ordre, de dévouement, nous nous associons pleinement aux inspirations qui les ont dictées, particulièrement à la sagesse avec laquelle la population a été mise à même de tout savoir, puissant moyen de lui conserver calme et puissance. »

« La ville a répondu à l'appel que ses premiers magistrats adressent à son amour de l'ordre. L'agitation que devait faire naître l'importance des nouvelles ne s'est manifestée par aucun acte désordonné; c'est une preuve de plus que nos concitoyens sont animés des vrais sentiments de liberté et de patriotisme. »

« On lit dans le *Courrier de Vasconie* (Bayonne) :

« Il est cinq heures. Une dernière dépêche, arrachée aux mains indignes qui ont eu l'honneur de la recevoir et le désespoir de la confirmer, nous annonce la victoire du grand peuple. Que de sang elle a dû coûter ! Pleurons les martyrs et les héros qui ont sauvé la France ! Les siècles restent à l'humanité pour se réjouir de leur triomphe et en recueillir les fruits. Vive la République ! C***. »

On lit dans le *Censeur de Lyon*, à la date du 27 février :

« La plus grande agitation n'a cessé de régner pendant la journée d'hier dans toute la population. A midi, la place des Terreaux était encombrée de citoyens qui attendaient avec la plus vive anxiété les nouvelles de Paris. Vers cette même heure, on a affiché dans divers quartiers de Lyon une dépêche télégraphique annonçant l'abdication de Louis-Philippe. Bientôt après le bruit s'est répandu qu'un Gouvernement républicain était proclamé dans la capitale. »

« Ce n'est qu'à sept heures environ qu'une commission de délégués d'une assemblée qui s'est tenue dans les bureaux du journal le *Censeur* s'est présentée à la préfecture. »

« Alors le préfet a donné communication d'une dépêche qu'il avait reçue à cinq heures, et annonçant la formation du Gouvernement républicain, dont la composition est donnée plus haut. »

« Après cette communication, deux membres de la commission sont revenus dans les bureaux du *Censeur* pour rendre compte des faits nouveaux qui venaient de leur être annoncés. »

« Cette communication, faite immédiatement au peuple, a été accueillie avec le plus vif enthousiasme. Les noms des membres du Gouvernement ont été proclamés à haute voix sur la place des Célestins et salués par de vives acclamations. »

« Vers neuf heures, la mairie a été évacuée par la troupe de ligne; une réunion de citoyens, parmi lesquels étaient plusieurs membres du conseil municipal, a pris immédiatement possession de l'Hôtel-de-Ville, et a procédé à la nomination du citoyen Laforest, notaire, comme maire provisoire. Le nouveau maire s'est rendu immédiatement dans la salle des délibérations, et on s'est occupé toute la nuit de l'organisation de la garde nationale. »

« Vers une heure et demie du matin, on a fait entrer dans l'Hôtel-de-Ville un très-grand nombre de citoyens, qui ont fait le service conjointement avec la troupe. »

26 février, dix heures du matin. — La commission municipale réunie à l'Hôtel-de-Ville, et qui a siégé toute la nuit, est en permanence; elle continue à s'occuper de l'armement des citoyens. »

« Une commission entre les mains de laquelle a été remise l'administration préfectorale s'est rendue à onze heures et demie chez M. le général Duperron pour lui demander :

1^o Qu'il fit distribuer à la garde nationale tous les fusils disponibles;

2^o Qu'il fit reconnaître par la troupe le Gouvernement provisoire.

Le général a promis de donner toutes les armes dont il pourrait disposer; déjà des distributions régulières ont été faites à une commission émanant de la municipalité. Quant à faire reconnaître le Gouvernement, le général a protesté de son dévouement pour la cause qui venait de triompher; il n'a pas cru pouvoir faire plus que de remettre à la commission la proclamation suivante, qu'il envoyait à la municipalité :

« Le général commandant les troupes de la 7^e division militaire, agissant au nom du Gouvernement qui vient de se constituer à Paris, et en exécution des ordres qu'il a reçus du lieutenant-général Subervie, ministre actuel de la guerre, a l'honneur de vous faire connaître qu'il est décidé à obéir au Gouvernement établi; mais qu'étant chargé, sous sa responsabilité personnelle, de conserver les propriétés publiques et militaires, ainsi que de veiller au maintien de la discipline de ses troupes, dont la patrie peut avoir le plus pressant besoin contre les ennemis du dehors, il a arrêté les dispositions suivantes :

« La troupe se concentrera dans la presqu'île Perrache, à partir de la rue du Pérat. Il est bien entendu que cette position ne sera jamais agressive, car la troupe s'unit franchement aux sentiments qui animent la population. »

« Veuillez, monsieur le maire, donner à cette dépêche la plus grande publicité, et prendre des mesures pour que la garde nationale nous prête son appui pour le maintien de l'ordre, comme, de notre côté, nous lui donnerons, en toute circonstance, notre concours le plus dévoué. »

Baron DUPERRON.

« Lyon, 26 février 1848. »

La municipalité nous fait la communication suivante :

Le comité municipal vient de se diviser en quatre sous-commissions :

Guerre et police.

Subsistances.

Finances.

Commission centrale.

Les gardes nationales s'organisent; les cadres se forment; les armes sont délivrées au fur et à mesure.

M. Lortet a été nommé commandant de la garde nationale.

On délivre des bons de vivres.

La Guillotière est armée.

Vaise s'organise.

La Croix-Rousse est à peu près organisée.

« On écrit de Bergerac, à la date du 26 :

M. le maire a convoqué ce matin d'urgence le corps municipal et les officiers de la garde nationale, afin d'aviser aux moyens à prendre dans la grave situation où nous nous trouvons. »

Cette assemblée a décidé unanimement que l'ordre public était confié au patriotisme de la garde nationale, qui serait appelée à faire un service, et notamment à fournir un poste de nuit à la mairie. »

On a également adjoint à la municipalité un comité composé de MM. Bec, avoué; Bugniet, avocat; Buisson, chirurgien; Cailloux, avocat; Escot, Faugère, avocats; de Larue, médecin; Martin Félix, Charles Péchadergue et Pinet. »

Le nom de ces citoyens, pris dans le conseil municipal parmi les officiers de la garde nationale et les habitants les plus recommandables, sera un puissant auxiliaire à l'administration. »

Nous sommes persuadés, du reste, que le bon esprit de la population est une garantie suffisante. »

Les rédacteurs : FRÉD. BASTIAT, HIPPOLYTE CASTILLE, MOLINARI.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DE NAPOLÉON CHAIX ET C^o, RUE BERGÈRE, 8.